

## PROCES VERBAL - Conseil Municipal du 25 mai 2016

Le mercredi 25 mai 2016 à 19H30, les membres du Conseil municipal de Mesnils-sur-Iton dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle des fêtes de Damville, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pascal LEVÉE, Maire.

### Etaient présents (P) et absents (A) ou ayant donné pouvoir (AP)

LEVÉE Jean-Pascal	P	FOURMOND LECOQ Véronique	P	CAPPELLE Philippe	P	BOUILLON Stéphane	P
BONNARD Colette	P	DETHEVE Josiane	P	PILLEMY Patrick	P	GARNIER Gaël	P
SÉVIN Ingrid	P	DUHAMEL Odile	P	WOHLSCHLEGEL Thierry	P	BREAL Maurice	A
GIFFARD Jean-Luc	P	NEVEU Dominique	P	BREUIL Christelle	A	LECAMUS André	P
PRIMOIS Bruno	AP	BARRANDON Christophe	P	DELAVAL Anne	P	MOREL Agnès	P
RIDARD Marie-Claude	P	ELY Laurent	AP	PINEL Hugo	A	VERRIER Michèle	A
DESILE Guy	P	GERMAIN Carole	P	BRIEND Pauline	P	CALVET Alain	P
LACROIX Eric	P	FOUCHER Valérie	P	MAUPETIT Rémy	P	ESPRIT Jacques	P
BRIEND Thierry	P	QUEINNEC Pierre-Yves	AP	DIROU Julie	P	MARTIN Nicolas	P
BREYTON Evelyne	P	DEVITERNE Fabien	A	MONGREVILLE Hervé	A	GODEST Jean-Pierre	P
BOREL Stéphanie	P	HUET Sylvie	P	MARE Armel	AP	ALONSO Stéphane	AP
DUCLOS Brigitte	AP	ACOUNÈS Léon	P	RUEL Hervé	P	LENORMAND Marie- Thérèse	P
BRILLANCEAU Alain	P	DESNOS Catherine	P	GOUIN Stéphane	P	JARDIN Virginie	P
LEBON Xavier	P	COURTEL Corinne	P	BREVART Marie-Paule	AP	DUHAMEL Jessica	P
DOISTAU Pascal	P	GATIEN Marc	P	LAMBERT Angélique	A	BOLUFER-PUSEY Sylvie	P
DERYCKE Gérard	P	MALFILATRE Céline	P	TROULLE Marie-Christine	P	GABET Gérard	P
FOVART Renée	P	TOUSSAINT Bernard	P	BARBAY Vincent	A	DUFLOT Nicolas	P
ROUARD Marc	P	LEFEBVRE Gérard	P	KUHN Annie	A	BENETEAU Pascal	AP
HEBERT Chantal	P	HYVARD David	A	PERROT Eliane	A	CHASSY Gérard	A
LE MOUELLIC René	P	VEYRES Michel	P	LEBOULAIR Samuel	P		
LORIDAN Véronique	P	NICOLAS Françoise	A	CHAUVIÈRE Michèle	A		

**Absents ayant donné pouvoir :** B. DUCLOS à A. LECAMUS, S. ALONSO à A. CALVET, P-Y QUEINNEC à J. DETHEVE, B. PRIMOIS à B. TOUSSAINT, A. MARE à G. GARNIER, L. ELY à J-L GIFFARD, M-P BREVART à J. ESPRIT, P. BENETEAU à X. LEBOND,

**Elus : 82**

**Présents : 60**

**Absents : 14**

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

**Secrétaire de séance :** Julie DIROU

Avant l'ouverture de la séance, à la demande de Madame Ingrid SEVIN, Maire de la commune déléguée du Roncenay-Authenay, une minute de silence a été observée par les conseillers municipaux pour rendre hommage à Monsieur Robert LE COZANET, Maire de la commune du Roncenay-Authenay du 23 février 1969 au 30 mars 2014, dont le décès est survenu le 22 mars 2016.

### **1- Approbation du procès-verbal du 27 avril 2016**

Adopté à l'unanimité.

### **2- Fusion des communautés de commune du Canton de Rugles, du Pays de Verneuil sur Avre, du Canton de Breteuil, du Pays de Damville et Rurales du Sud de l'Eure /2016-105**

Par arrêté préfectoral du 21 avril 2016, un projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de commune du Canton de Rugles, du Pays de Verneuil sur Avre, du Canton de Breteuil, du Pays de Damville et Rurales du Sud de l'Eure.

Une présentation du projet de fusion a été faite par le Maire, suivi de débats :

- intervention de Mme FOUCHER, par lecture d'une lettre, demandant notamment, aux conseillers communautaire présents, d'avantage d'informations et d'explications sur l'état de la dette des communautés de communes et des conséquences résultant de la fusion.

- la question des transferts de compétences est récurrente parmi les élus.  
- M ESPRIT et M. DOISTEAU informent que l'endettement n'est pas un signe de difficultés financières si elle est liée à des opérations d'investissements structurants dont les communautés de communes ont principalement la charge.

Après débat, le conseil municipal est invité à voter au bulletin secret, au scrutin majoritaire.

L'opération de vote a donné les résultats suivants : (nombre de votants : 68 , pour : 11 : contre : 57: abstention :0):

-Le conseil municipal s'est prononcé pour un avis défavorable, sur le projet de périmètre, à la majorité des voix.

### **3- Election des conseillers communautaires /2016-106**

Le rattachement de la commune nouvelle de Mesnils sur Iton à la communauté de commune du Pays de Damville a eu pour effet de modifier le périmètre de cette dernière et de changer la composition de l'organe délibérant.

L'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 maintient la composition des conseillers communautaires à 30. Au de la population, le conseil municipal de Mesnils sur Iton doit élire 13 conseillers communautaires parmi les 14 conseillers sortants, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne.

A l'appel des candidatures, une liste est déposée (liste A), à savoir :

- 1- Jean-Pascal LEVEE
- 2- Bernard TOUSSAINT
- 3- Jacques ESPRIT
- 4- Colette BONNARD
- 5- Jean-Pierre GODEST
- 6- Evelyne BREYTON
- 7- Gérard DERYCKE
- 8- Chantal HEBERT
- 9- Jean-Luc GIFFARD
- 10- Marc GATIEN
- 11- Bruno PRIMOIS
- 12- Alain BRILLANCEAU
- 13- Xavier LEBON

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs parmi les conseillers municipaux électeurs : M. Rémy MAUPETIT et Mlle Julie DIROU.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a pris part au vote. Une seconde enveloppe est remise pour les détenteurs d'un pouvoir. Les conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote ont été enregistrés.

Il est ensuite procédé au dépouillement.

### **Résultat du scrutin :**

Nombre d'émargements : 68

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 68

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau/ blancs (art. L.66 du code électoral) : 6

Nombre de suffrage exprimés : 62

Le Quotient électoral est de : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir : 62/13=4,76

La liste a obtenu : 62 suffrages

Attribution des sièges à la représentation proportionnelle : - liste A : 13

Le conseil municipal,

Vu les articles L 5211-6 à L 5211-8 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant les candidatures déposées,

Ayant procédé aux opérations électorales à bulletin secret,

- **Elit** M. Jean-Pascal LEVEE, M. Bernard TOUSSAINT, M. Jacques ESPRIT, Mme Colette BONNARD, M. Jean-Pierre GODEST, Mme Evelyne BREYTON, M. Gérard DERYCKE, Mme Chantal HEBERT, M. Jean-Luc GIFFARD, M. Marc GATIEN, M. Bruno PRIMOIS, M. Alain BRILLANCEAU, M. Xavier LEBON, pour siéger en tant que représentant de la commune de Mesnil sur Iton auprès du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de Damville.

- **Déclare** que le mandat du conseiller communautaire précédemment élu et non membre du nouvel organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre, prendra fin à compter de la date de la première réunion de ce nouvel organe délibérant suivant l'arrêté préfectoral arrêtant les nouveaux statuts de la CCPD.

**4- Election des délégués du conseil municipal au Syndicat Intercommunal de Gestion de la piscine de Breteuil sur Iton (SIGP) /2016-107**

Le statut du SIGP prévoit la représentation de la commune par deux délégués titulaires élus au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

La commune déléguée de Condé, adhérente au SIGP, a prévu au budget 2016 la participation aux frais de fonctionnement de la Piscine à hauteur de près de 21 400 €. Des tarifs préférentiels sont appliqués pour les écoles et pour les habitants de Condé.

Il est demandé de renouveler cette adhésion au nom de la commune de Mesnil sur Iton, étant entendu que, le calcul de la participation restera basé sur la population et le potentiel fiscal de la commune historique de Condé, comme prévu au budget.

M. TOUSSAINT souhaite le maintien de cette participation nécessaire au maintien de service public.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de voter à main levée.

2 candidats sont élus à l'unanimité : Bernard TOUSSAINT et Renée FOVART.

**5- Choix d'un Logo pour la commune de Mesnil sur Iton/2016-108**

Le logo s'inscrit dans un plan global de communication et est l'une des premières étapes. La commission Communication a lancé un appel à projet auprès des habitants de Mesnil sur Iton à la suite de quoi une première présentation des logos a été faite auprès des conseillers municipaux le 27 avril 2016. La commission souhaite présenter trois projets. Il appartient aux membres du conseil de se prononcer sur l'un des trois projets présentés, pour avis, avant de le finaliser et de le proposer ultérieurement au vote définitif. Résultat des votes : Nombre de votants : 68

Projet 1 : 0  
Projet 2 : 38  
Projet 3 : 30

Le logo retenu est celui correspondant au projet n°2

## **6- Durée d'amortissement des immobilisations /2016-109**

L'article L. 2321-2 27° du code général des collectivités territoriales dispose que « pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants, les dotations aux amortissements des immobilisations constituent une dépense obligatoire ».

Toutefois, pour ne pas bouleverser l'équilibre financier des communes et ne pas générer un accroissement des impositions locales, cet amortissement obligatoire a été volontairement limité aux biens renouvelables tels que le mobilier, le matériel, le matériel de transport..., et à l'exclusion des immeubles et de la voirie, de façon à préserver ainsi la liberté d'action des assemblées délibérantes dans la détermination du niveau de l'autofinancement et de la pression fiscale.

L'article R. 2321-1 du code général des collectivités territoriales liste les immobilisations pour lesquelles les dotations aux amortissements sont obligatoires :

- 1° Les biens meubles autres que les collections et oeuvres d'art ;
- 2° Les biens immeubles productifs de revenus, y compris les immobilisations remises en location ou mises à disposition d'un tiers privé contre paiement d'un droit d'usage, et non affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif ;
- 3° Les immobilisations incorporelles correspondant aux frais d'études non suivis de réalisation, aux frais de recherche et de développement et aux logiciels.

**Calcul des dotations aux amortissements** : Les dotations aux amortissements de ces biens sont calculées sur la base du coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises). Par simplification, la méthode retenue est la méthode linéaire.

**Durée d'amortissement** : Est présenté en annexe, le tableau fixant la durée des amortissements par catégorie de biens.

**Cas particulier des biens de faibles valeurs** : un seuil unitaire peut être fixé en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

**Plan d'amortissement** : En raison du principe de permanence des méthodes, tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien. Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 27° et R. 2321-1 ;  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, décide :

- D'AUTORISER le Maire à amortir les biens de faible valeur sur une durée d'un an ;
- DE FIXER le montant de ces biens dits de « faible valeur » à 500 € TTC maximum ;
- D'AUTORISER le Maire à sortir de l'actif les biens dits de « faible valeur » après qu'il ait été procédé à leur amortissement ;
- DE FIXER la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans l'annexe jointe ;
- DE PRECISER que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire ;

- DE PRÉCISER que les dispositions qui précèdent sont applicables aux immobilisations acquises ou réalisées à compter de la date à laquelle la présente délibération devient exécutoire.

**7- Budget : décision modificative n°1 : ouverture de crédit/2016-110**

Les prévisions liées aux dotations aux amortissements des immobilisations incorporelle et corporelles – compte 6811- n'a pas été suffisamment crédité au budget primitif 2016. Ce compte doit faire l'objet d'une ouverture de crédit de 20 000 €. Le montant initial de 40 000 € sera porté à 60 000 € par une opération d'ordre entre section.

Par ailleurs, il a été constaté qu'en 2015, la commune de Condé avait encaissé deux subventions transférables:

- une pour 10857 € concernant le document d'urbanisme à amortir en 5 ans -> titre au compte 777-042 pour 2171.40 € et mandat au compte 13911 pour le même montant.
- une pour 13 813 € concernant le parking végétalisé à amortir en 20 ans -> titre au compte 777-042 pour 690.65 € et mandat au 13932 pour le même montant.

Enfin, pour ne pas modifier le montant de l'équilibre initial du budget, les virements par section sont également prévues (021 et 023).

Il convient de procéder aux opérations suivantes :

<b>Fonctionnement dépenses</b>	
chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections » :	
6811- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+ 20 000 €
Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »	- 17 131 €
<b>Fonctionnement recettes</b>	
chapitre 042 « opérations d'ordre entre sections » :	
777-quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	+ 2 863 €
<b>Investissement dépenses</b>	
Chapitre 040 « « opérations d'ordre entre sections »	
13911 – subventions d'investissement	- 2 172 €
13932 – amendes de police	- 691 €
<b>Investissement recettes</b>	
Chapitre 040 « « opérations d'ordre entre sections »	
Compte 2802 « Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme et numérisation de cadastre »	+ 10 000 €
Compte 28031- frais d'études	+ 10 000 €
Chapitre 021 « Virement à la section de fonctionnement »	- 17 131 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ADOpte** la présente décision et invite Monsieur le Maire à réaliser ces modifications budgétaires.

**8- Apurement de l'état de l'actif /2016-111**

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer des certificats administratifs afin de régulariser et de rationaliser l'état de l'Actif.

Favorable à l'unanimité.

**9- Subventions sorties scolaires Ecole Immaculée /2016-112**

Il est proposé de verser 30 € par enfant pour l'organisation d'une sortie scolaire à l'école Immaculée, pour 4 enfants.

Avis favorable à l'unanimité.

**10- PARTICIPATION SCOLAIRE 2015/2016 POUR LES ELEVES SCOLARISES A VERNEUIL SUR AVRE/2016-113**

Le Conseil Municipal décide de verser une participation scolaire à la Caisse des écoles de Verneuil-sur-Avre :

Pour 1 Enfant scolarisé au collège	20 €
Pour 1 Enfant scolarisé en SEGPA	35 €
Pour 1 Enfant scolarisé au lycée professionnel	35 €

Avis favorable à l'unanimité.

**11- Participation financière C F A I E VAUDREUIL /2016-114**

La délibération n°2016-81 du 16 mars 2016 accordait une participation de 60 € concernant 4 apprentis pour le compte du C.F.A.I.E du Vaudreuil. N'a pas été pris en compte un apprenti du Roncenay-Authenay, qu'il convient de régulariser.

Approuvé à l'unanimité.

**12- Commune déléguée de Condé : nomination d'une impasse /2016-115**

La commune de Condé possède dans le hameau de la Harboudière une impasse qui n'est pas nommée. Le nom choisi par le conseil municipal de la commune déléguée est "Impasse du Saule".

Adopté à l'unanimité.

**13- Commune déléguée de GOUVILLE : CESSION TERRAINS ZL57, ZL58 ET ZL39 /2016-116**

Le Conseil Municipal est informé que :

- Monsieur André LEVIEUX a accepté de vendre à la Commune les bois situés aux « Bois des Châtelets » et aux « Mardelles » 27240 GOUVILLE moyennant un prix principal de 4 000 €.
- Ces bois se trouvent cadastrés section ZL n°57 pour 27a 04ca, ZL n°58 pour 23a 37ca, et section ZL n°39 pour 26a 70ca.

Avis favorable à l'unanimité pour l'acquisition du terrain.

**14- Commune de Gouville : VENTE TERRAIN COMMUNAL « LA NOE » (ZM 144) /2016-117**

Vente d'une parcelle de terrain située dans la zone ZM n°144 pour une contenance de 1 332 m<sup>2</sup> et qui appartient à la commune pour 36 500 €.

Avis favorable à l'unanimité pour la vente du terrain.

**15- Commune déléguée du Roncenay-Authenay : modification de la délibération N°2016-097/2016-118**

L'article 4 de la délibération n°2016-097 du 27 avril 2016 est modifié comme suit : Mettre le 1er septembre 2017 en lieu et place du 27 avril 2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier la date au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**16- Commune déléguée de Manthelon : Travaux programmés SIEGE /2016-119**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité et d'éclairage public et de télécommunications.

Les participations s'élèvent à :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
LE CLAIRET – TR 2	7 083,33 €	21 333, 33 €

- Favorable à l'unanimité.

**17- Création d'un poste de chargée d'accueil et de services au public dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – /2016-120**

Pour répondre au besoin imminent de renfort des services administratifs, Monsieur le Maire demande de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 01/06/2016 d'un an renouvelable sur 2 ans maximum.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de créer un poste de chargée d'accueil et de services au public dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine (20 heures minimum).
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

**Informations :**

- Un contrat aidé à Gouville sur la gestion des Gîtes et salles des fêtes va être intégré au poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, poste vacant au tableau des effectifs.
- Lancement du marché public pour les travaux de réaménagement de la voirie autour de l'Immaculée.
- Les difficultés persistent pour trouver un médecin à Damville
- M. BRILLANCEAU informe qu'un film promouvant la région va être tourné par hélicoptère. Pour cela l'association cherche un terrain. M DESILE se propose de mettre à disposition un terrain.
- Mme DESNOS informe les commissions qu'il reste encore des encarts à compléter au bulletin.
- Mme BREYTON annonce qu'une réflexion est menée, par la commission Culture, sur le nom des habitants de Mesnils sur Iton.: Les Itonmellinois, les Itonmelliniens, les Itonmelliniais. Mme SEVIN souhaite associer la population sur le choix du nom.